

Madame la Présidente,

La formation professionnelle, condition de notre professionnalisme doit être mise au cœur de la stratégie. C'est ce que nous déclare M. Bézard dans sa démarche stratégique.

Lors du dernier CTL nous avons parlé longuement de votre incapacité à prendre des mesures de prévention notamment au regard de la charge de travail dans tous les services de la direction. La formation professionnelle demande du temps. A aucun moment le Directeur général et vous-même n'ont pas voulu prendre en compte cette réalité

Concernant la formation professionnelle continue, elle doit donner aux agents des connaissances professionnelles supplémentaires leur permettant de parfaire leur technicité et de s'adapter aux évolutions.

Afin de remplir cette mission, le catalogue de formation, tant au niveau national que local, doit être réfléchi et construit pour répondre aux attentes des agents sur le terrain. Solidaires Finances Publiques s'oppose fermement à l'e-formation.

Nous rappelons que les formations «présentielles» sont les mieux adaptées pour répondre aux particularismes de la DGFIP et aux besoins en matière de formations techniques et métiers.

Pour Solidaires Finances Publiques, le déploiement de l'e-formation à la DGFIP pour les formations initiales et en cours de carrière ne répond pas aux enjeux et la qualité de l'offre n'est pas garantie.

Par ailleurs, dès que la charte nationale sera finalisée, nous demandons qu'elle soit présentée au présent comité.

S'agissant de la formation initiale la note ENFIP sur les stages « pratiques » précise que le positionnement du stagiaire sur son poste d'affectation est proscrit. A la Dircofi SUD EST ce principe n'a pas été respecté, nous vous demandons des explications.

La prise en charge intégrale des frais de repas, de nuitées, de transport, de parking, etc...est toujours une revendication des agents de la Dircofi SUD EST.

La question des délais de route est également cruciale, dès lors, il est nécessaire d'avoir un cadre précis et lisible.

Concernant les trajets pour lesquels l'administration estime que les transports en commun doivent être privilégiés, nous souhaitons que l'administration soumette à l'avis du CTL les modalités qu'elle compte appliquer pour lesdits trajets.

L'administration étant exigeante avec ces agents, nous pouvons estimer que la moindre des choses serait alors que les agents aient connaissance, avant toute formation, via une note ou un courriel de la base de remboursement qui sera appliquée pour l'ensemble des frais engagés.

Les suppressions d'emploi et les contraintes budgétaires ne doivent pas constituer un frein aux besoins de formation des agents.

En ce qui concerne la mise en place d'Alto2, les vérificateurs font preuve d'une très grande conscience professionnelle et s'investissent dans ce nouvel outil. Ils regrettent néanmoins la mise en place précipitée de cet outil qu'ils jugent non abouti et déplorent l'arrivée tardive et sommaire des formations basées sur une note incomplète de la Centrale. Cette note écrite dans la précipitation a généré plus de questions que de réponses. Cet état de fait est déplorable.

Dans le bilan 2013 de la formation professionnelle, force est de constater que, malgré le plan national de formation dont l'un des axes concernait la vie de l'agent, les agents de la DIRCOFI SUD EST n'ont pas bénéficié de stages liés aux conditions de vie au travail, aux risques psychosociaux ou à l'initiation aux CVT et risques professionnels. Les agents n'ont toujours pas bénéficié d'une formation sur leurs droits.

Et ce n'est pas la demi-journée de sensibilisation aux risques déontologiques qui a pu répondre aux attentes des agents en ce domaine !

Enfin, comme vous le savez les conditions de vie au travail des agents de la DIRCOFI SUD EST sont devenues délétères et intolérables dans différents services. Au regard de l'urgence de la situation, il est de votre responsabilité de prendre au plus vite les mesures nécessaires qui s'imposent.